

## Règlement du concours « L'ARC aura 25 ans »

Le 25 juillet 1991, l'Association des résidents du lac Carillon – ARC enregistrait ses lettres patentes auprès de l'Inspecteur général des institutions financières.

Nous sollicitons votre collaboration afin de trouver un nouveau logo pour l'ARC.

### Organisateur et durée

1. Le concours « **L'ARC aura 25 ans** » est tenu par l'Association des résidents du lac Carillon – ARC
2. Le concours commence la journée de sa publication sur le site Internet de l'ARC et se termine le 1<sup>er</sup> avril 2016 à 00h00.

### Admissibilité

3. Le Concours est ouvert à toute personne qui réside dans la province de Québec et qui est inscrite par un membre en règle de l'Association des résidents du lac Carillon – ARC. Sont exclues toutes les personnes morales ou firmes de publicité ou de promotion.

### Comment participer

4. Pour s'inscrire au concours, un membre doit envoyer un courriel à l'adresse de l'Association soit : [arc@arc-carillon.org](mailto:arc@arc-carillon.org) en indiquant les nom, prénom, adresse, ville, code postal, numéro de téléphone et adresse courriel de la personne participante qu'il présente ainsi que son lien avec elle (ami, famille, travail, etc).
5. La personne participante sera invitée par l'ARC à déclarer avoir lu et accepté le présent règlement du concours.

### Sélection du gagnant

6. Le conseil d'administration examinera toutes les propositions soumises, mais ne s'engage à en accepter une obligatoirement si le conseil d'administration n'est pas d'accord ou satisfait avec les projets soumis.

### Prix et attribution

7. Le ou la gagnante se verra attribuer un montant de 100,00 \$.
8. Le prix sera attribué dans un délai maximum de 3 mois après la fin du concours.

### Conditions spécifiques

9. Le logo devra tenir compte de différents critères :
  - Une version avec l'acronyme ARC;
  - Une version avec le nom complet Association des résidents du lac Carillon - ARC;
  - La couleur pourra être utilisée; toutefois une impression en noir et blanc de bonne qualité devra être possible;
  - Le matériel devra être fourni en format numérique de type JPG et PSD si possible, être de bonne qualité dans le but d'être lisible en différents formats afin d'être adaptable sur les différents documents physiques et/ou informatiques
  - Le matériel fourni deviendra propriété de l'Association des résidents du lac Carillon et pourra être utilisé à la guise de l'ARC.

Une manchette sera publiée sur le site Internet de l'Association afin de divulguer le résultat et s'il y a un choix de fait, le gagnant y sera identifié.